

# GRIR

**GROUPE  
DE RECHERCHE  
ET D'INTERVENTION  
RÉGIONALES**

**L'interrégionale périphérique:  
esquisse éthico-socio-territoriale  
d'une forêt habitée reconquise**

Jean Désy    Alejandro Rada-Donath  
Juin 1996



Université du Québec à Chicoutimi



**L'INTERRÉGIONALE PÉRIPHÉRIQUE:  
ESQUISSE ÉTHICO-SOCIO-TERRITORIALE  
D'UNE FORÊT HABITÉE RECONQUISE**

**Communication présentée au colloque «Avenir des régions du Québec»,  
ACFAS, UQAC, 22 au 24 mai 1995**

**Jean DÉSY**

**Département des sciences humaines  
Université du Québec à Chicoutimi**

**Alejandro RADA**

**Département des sciences religieuses  
Université du Québec à Chicoutimi**

**Note de recherche n° 17**

**Groupe de recherche et d'intervention régionales  
Université du Québec à Chicoutimi (UQAC)  
Juin 1996**

© Université du Québec à Chicoutimi

Dépôt légal - 2<sup>e</sup> trimestre 1996  
Bibliothèque nationale du Québec

ISBN: 2-920730-38-X

# L'INTERRÉGIONALE PÉRIPHÉRIQUE: ESQUISSE ÉTHICO-SOCIO-TERRITORIALE D'UNE FORÊT HABITÉE RECONQUISE

## INTRODUCTION

Parmi les «séismes» socio-économiques de bonne amplitude qui risquent de bouleverser les pratiques et les paysages agro-forestiers des régions périphériques au cours des 30 prochaines années, celui de la *forêt habitée* apparaît comme l'un des plus prometteurs et des plus stimulants pour les collectivités appauvries des marges de l'écoumène régional québécois. En effet, ce concept relativement nouveau dans le vocabulaire forestier québécois<sup>1</sup> propulse potentiellement les populations marginales des petites collectivités régionales vers la réalisation d'un mini projet de société à leur mesure, susceptible de réanimer leur milieu de vie. Dans son extension maximale, cette forêt-projet pourrait couvrir quelque 227 000 km carrés, par la réappropriation collective de cette vaste banlieue forestière au cours des 30 prochaines années (fig. 1).

Le collectif FORESPOIR a déjà esquissé dans de récentes publications le profil de cette nouvelle forêt habitée, tant au plan des pratiques que des structures nouvelles à mettre en place<sup>2</sup>. Les sept années de recherche investies dans ce projet ont permis de proposer les dix pistes de relance suivantes illustrées à la figure 2:

- ◇ des fermes forestières;
- ◇ des sociétés d'exploitation et de valorisation sylvicoles;
- ◇ des forêts municipales;
- ◇ des forêts partenariales d'enseignement, de recherche et de démonstration;
- ◇ un parc régional aux Monts Valin;

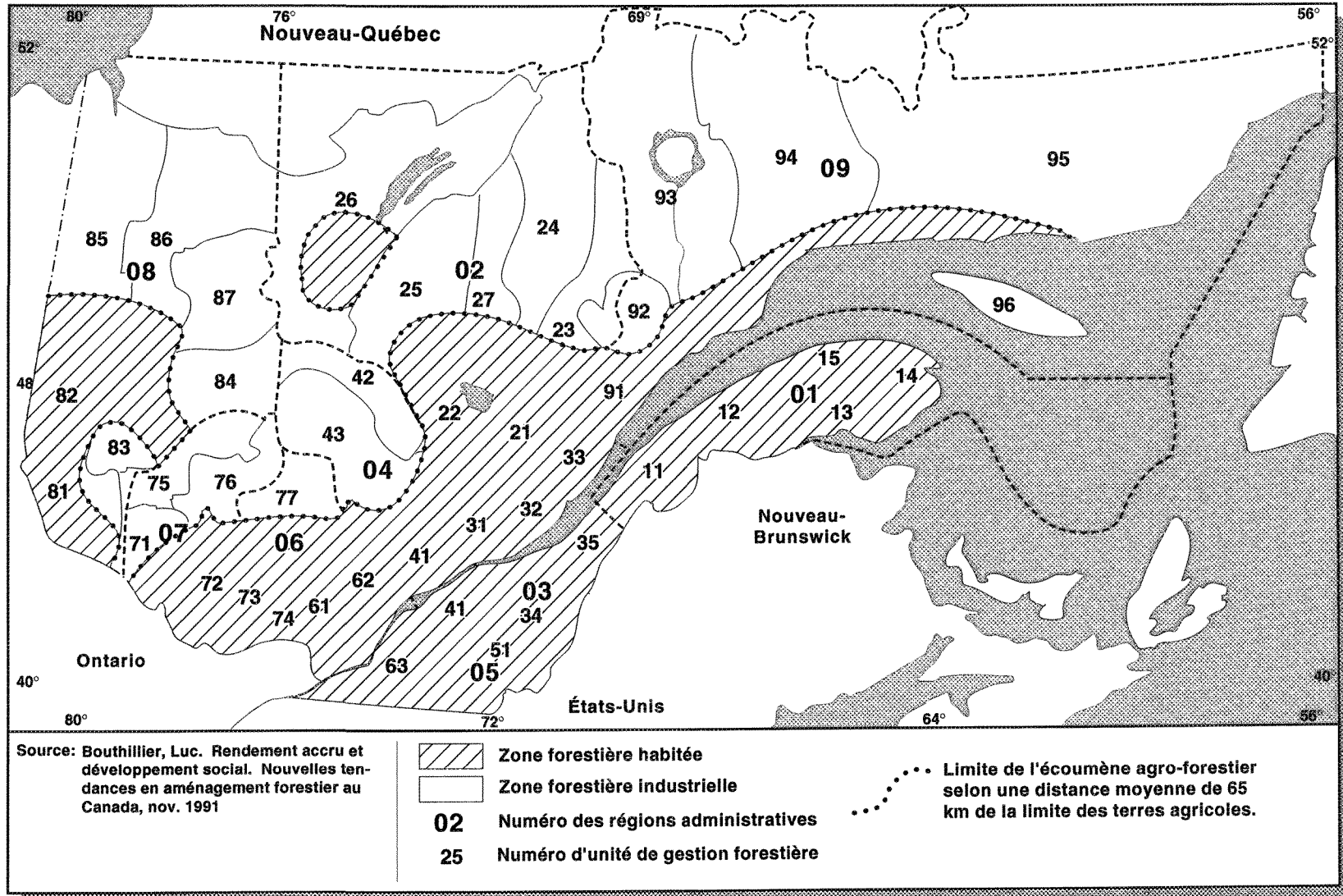
---

1 Bouthillier, Luc et Dionne, Hugues, (1995). *La forêt habitée. La notion de «forêt habitée» et ses critères de mise en oeuvre*. Rapport final au Service canadien des forêts (région de Québec), avec la collaboration de Raymond Beaudry, Serge Côté, Carl-Eric Guertin et Bernard Létourneau, Université Laval et UQAR, juillet, 91 p.

2 Désy, Jean (direction), Bélanger, Gisèle; Brisson, Carl; Fraser, Linda; Tremblay, Gille et Tremblay, Suzanne, (1995). *Des forêts pour les hommes et les arbres*. Montréal, Méridien, 369 p.

Désy, Jean, (1993). *Dossier Forespoir*. Chicoutimi, UQAC, 30 pages. Recueil de 11 fiches techniques et carte synthèse.

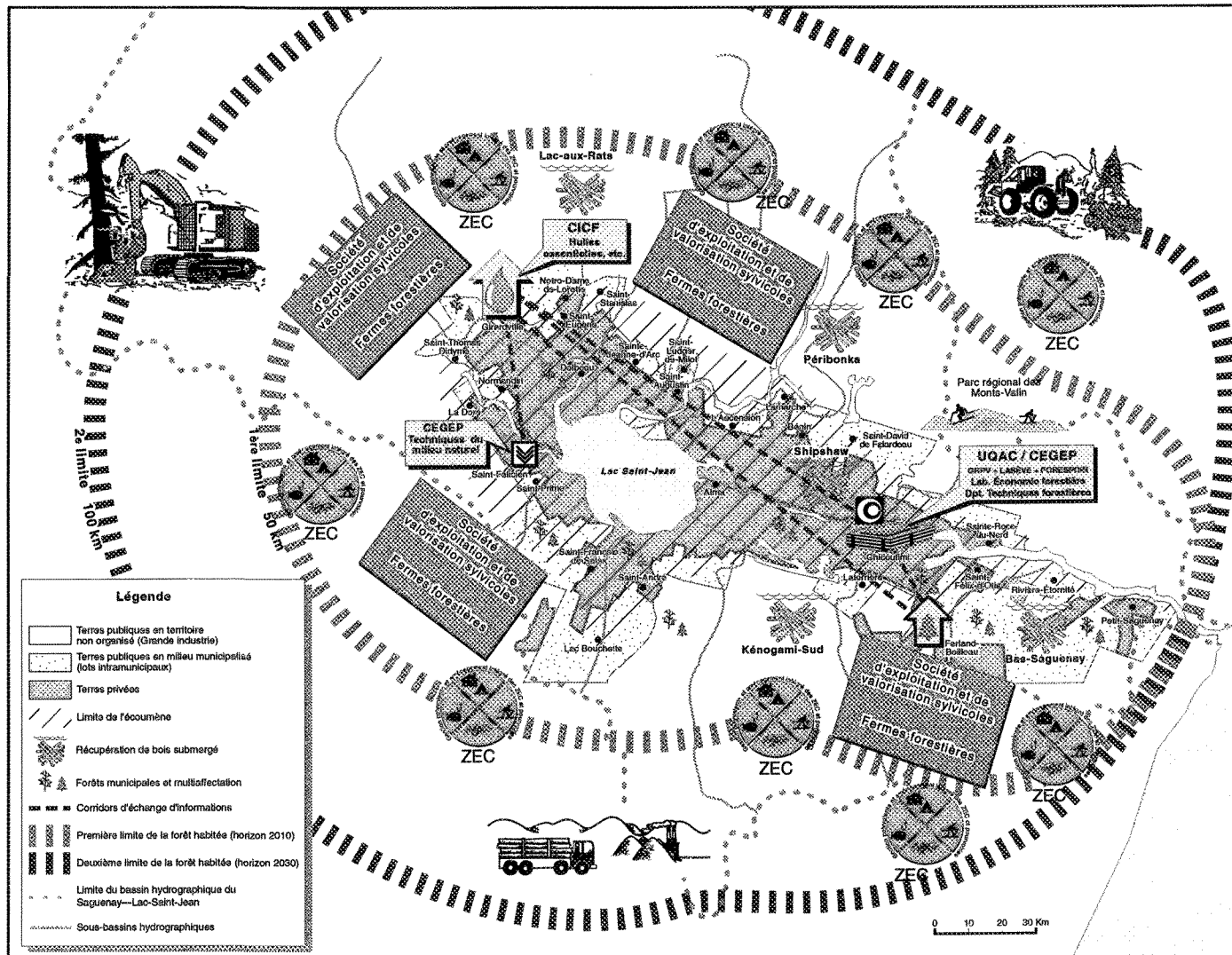
Figure 1  
**LA ZONE FORESTIÈRE HABITÉE**



# Figure 2

## Des projets pour la forêt habitée de la Sagamie

### Propositions de l'équipe de recherche Forespoir



Composition cartographique: Stevena Brodeur

- ◇ des centres d'initiative et de culture forestières (CICF);
- ◇ une gestion polyvalente et intégrée des ZEC;
- ◇ une utilisation massive des bois raméaux fragmentés (BRF);
- ◇ des entreprises de récupération et de valorisation du bois submergé;
- ◇ des entreprises de distillation d'huiles essentielles.

Un précédent article spatialise et schématise pour la Sagamie l'articulation générale de ces pistes de relance<sup>3</sup>.

Pour l'instant, à travers le Québec des régions, seuls les projets de fermes forestières et de récupération des lots intramunicipaux semblent mobiliser les forces vives des milieux forestiers et municipaux. Mais nous soutenons que ces projets constituent les fers de lance de cette reconquête socio-territoriale. De nombreux indices nous confirment que les papetières et les grandes scieries prennent au sérieux le concept de forêt habitée et proposent déjà aux coopératives, petites entreprises et municipalités de s'associer à elles pour jouer le jeu de l'harmonisation, de l'intégration et de la polyvalence. Mais ces bonnes — et opportunistes? — intentions se butent à un savoir et un savoir-faire quasi inexistant, d'où l'impérieuse nécessité de proposer des balises conceptuelles, méthodologiques, éthiques, techniques et institutionnelles pour faire progresser rapidement le dossier et éviter de rater le momentum actuel.

Notre intention est donc de jeter d'abord les fondements — ou normes — éthiques d'une réappropriation environnementale de cette forêt habitée qui nous aideront par la suite à mieux définir cette forêt habitée. Dans un deuxième temps, nous concrétiserons les dimensions locales et régionales du «jeu de l'harmonisation», issu de la quatrième norme éthique, tandis que le troisième point insistera sur le télédéveloppement comme stratégie interrégionale d'édification de la forêt habitée. Le dernier point conclura sur les conditions et les normes d'émergence de la forêt habitée à venir.

---

3 Désy, Jean (1995). «Forêt habitée et lots intramunicipaux: les nouveaux fers de lance de la reconquête socioterritoriale des régions ressources?». In *Et les régions qui perdent?*, S. Côté, J.-L. Klein et M.-U. Proulx (dir.), GRIDEQ, GRIR et UQAM (Département de géographie), pp. 313-329.

## Les huit normes éthiques d'un développement local et régional viable

Afin d'asseoir solidement les bases d'un tel projet de société, il convenait de s'inspirer de l'incontournable point d'ancrage que fut et demeure encore le rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, produit en 1987, communément appelé Rapport Brundtland<sup>4</sup>. Pour ce faire, nous avons réduit à huit règles ou normes éthiques l'essentiel des propositions du Rapport. Loin de figurer comme de beaux vœux pieux, ces normes doivent être utilisées, individuellement et globalement, comme une première grille d'analyse opérationnelle des projets de la forêt habitée. D'autres grilles plus précises s'en inspireront plus loin pour concrétiser la démarche.

Chaque norme répond à une définition ou à un aspect du développement. Voici les normes précédées par les définitions qui les inspirent.

N°1. Définition du développement par le processus de changement: un développement soutenable n'est pas un état d'équilibre mais plutôt un processus de changement.  
**Norme du changement global:** *la situation mondiale (régionale) est déséquilibrée. Elle exige un profond et rapide changement à tous les niveaux (mondial, continental, régional, local) sur tous les plans (secteurs).*

N°2 Définition du développement à partir de l'écosystème de base: un développement soutenable signifie ne pas mettre en danger les systèmes naturels qui nous font vivre: l'atmosphère, l'eau, les sols et les êtres vivants.  
**Norme de la «distance écologique» vitale:** *personne n'a le droit de mettre en danger les systèmes naturels qui nous font vivre: l'atmosphère, l'eau, les sols et les êtres vivants.*

N°3 Définition prospective du développement: un développement soutenable est un développement qui permet de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de satisfaire les leurs.

---

4 Commission mondiale sur l'environnement et le développement (1988) *Notre avenir à tous*. Éditions du Fleuve et Les Publications du Québec, 454 p.

**Norme des générations futures:** nous sommes tous tenus de répondre aux besoins du présent sans compromettre ceux des générations futures.

N° 4 Définition du développement par la qualité de son processus: dans son esprit même, le développement soutenable est un processus de transformation dans lequel:

- l'exploitation des ressources,
- la direction des investissements,
- l'orientation des techniques
- et le changement institutionnel

se font d'une manière harmonieuse et renforcent le potentiel présent et à venir permettant de mieux répondre aux besoins et aux aspirations de l'humanité.

**Norme de l'harmonie:** *il n'y a de développement harmonieux que si le processus de changement est géré localement par la coordination des institutions concernées en fonction des besoins et aspirations de l'humanité locale, régionale et globale.*

N° 5 Définition du développement par ses objectifs: un développement durable est un processus dans lequel les changements sont déterminés en fonction:

- des besoins de l'humanité,
- des limitations de l'environnement
- et de l'accès équitable de tous aux ressources.

**Norme des besoins essentiels:** *les objectifs du développement doivent accorder la première priorité aux besoins essentiels des plus défavorisés pour assurer la justice économique et sociale qui permettra à tous de vivre correctement selon les limites de la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir.*

N° 6 Définition synthèse du développement: le développement réel est un processus de croissance, une dynamique sociale qui conduit à un état d'harmonie entre les êtres humains et entre eux et la nature.

**Norme de l'évaluation:** *étant donné que la caractéristique principale d'un développement durable est son processus en tant que générateur d'harmonie*

*entre les différents groupes d'acteurs d'une société, (normes n°4 et n° 5), c'est la collectivité elle-même, en ultime instance, qui est en mesure d'évaluer sa portée réelle.*

N° 7 Définition du modèle de développement: il n'existe aucun modèle idéal de développement soutenable car les systèmes sociaux, les systèmes économiques et les conditions écologiques varient beaucoup d'un pays à l'autre .

**Norme du modèle:** *chaque communauté humaine devra trouver sa propre voie.*

N° 8 Définition du développement par l'insuffisance morale individuelle: la somme de nos honnêtetés individuelles et institutionnelles n'assure ni l'exclusion de ses effets pervers ni l'honnêteté éthique collective.

**Norme de survie régionale et du bien-être:** *la survie de l'humanité et son bien-être peuvent dépendre de la façon dont on saura élever le développement soutenable au rang d'une éthique mondiale.*

En s'inspirant de ces huit normes éthiques, concluons sur ce point en esquissant une définition plus complète de la forêt habitée:

Un projet de société porté par la classe agro-forestière québécoise de la périphérie des périphéries régionales, qui au cours des prochaines décennies, tentera une réappropriation graduelle des 227 000 km carrés de terres publiques, par une gestion et une mise en valeur collectives harmonieuses des ressources, techniques, investissements et institutions régionales, aux fins de mieux répondre aux besoins et aspirations essentiels des collectivités les plus démunies du Québec rural.

### **Le jeu de l'harmonisation, ou le Développement local viable (DLV) à l'épreuve**

Des huit propositions soumises plus haut, la quatrième (règle de l'harmonie) est sans doute celle qui ouvre le plus largement sur des perspectives concrètes, puisqu'elle précise les quatre (et par extension six) volets du processus de transformation impliqué dans le développement viable: l'exploitation des ressources (et du territoire), la direction

des investissements (et de l'énergie), l'orientation des techniques et le changement institutionnel. L'originalité du traitement de cette norme réside dans le défi fondamental, qui est posé par la CMED, de l'intégration organique de tous ces volets face à la fragmentation sclérosante des institutions qui gèrent isolément l'un ou l'autre volet.

Il y a quinze ans déjà, Ignacy Sachs proposait le «Jeu de l'harmonisation»<sup>5</sup>, dont voici reproduit le schéma organique (fig. 3) entre les trois niveaux de réalité impliqués: la demande sociale, l'offre sociale et la qualité de l'environnement. Nous avons pris la liberté d'ajouter à la demande sociale un troisième type d'usage qui nous paraît fondamental, soit celui de l'espace (case n° 3). Par ailleurs, la consommation de biens et services correspond au style ou mode de vie, tandis que les usages du temps impliquent les loisirs et le travail. Les trois réunis, espace y compris, forment un projet social. Celui-ci sera mis en oeuvre par les quatre vecteurs de *l'offre sociale* qui reflétera les choix des modalités de la croissance. Enfin, chaque niveau se verra individuellement bonifié par les politiques ou mesures environnementales appropriées à la poursuite du développement viable. Les volets *institutionnels* et *investissements* du CMED se greffent tout naturellement à chacune des cases à titre de *politiques institutionnelles* et *économiques* correspondantes.

### *L'exploitation des ressources, de l'énergie et du territoire (l'espace)*

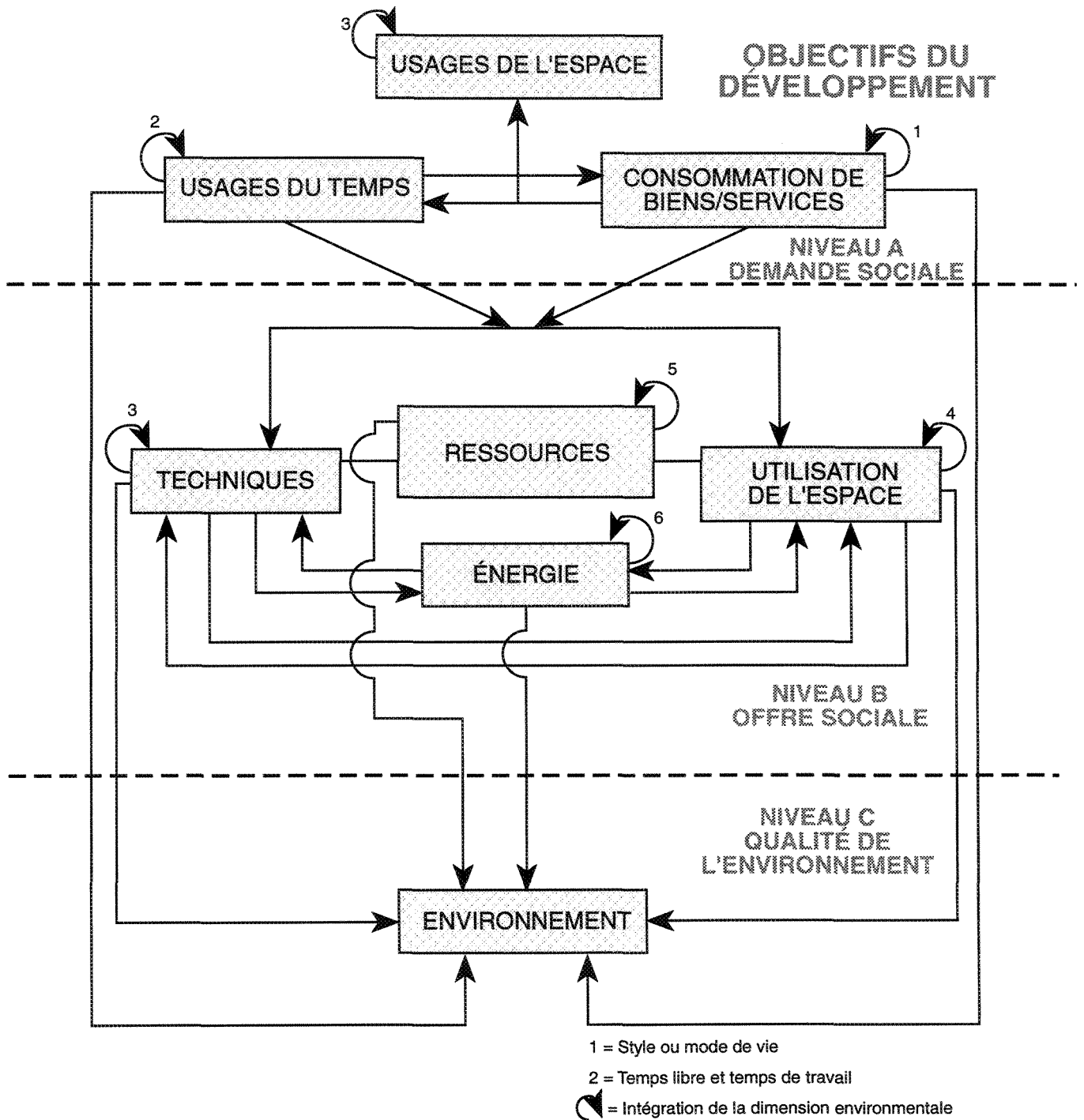
Les maîtres mots de Sachs à ce chapitre sont le *ménagement* des ressources rares, la *mise en valeur* des ressources abondantes, la *substitution* des ressources épuisables par les ressources renouvelables, la *récupération*, le *recyclage* et la *gestion écologique* des ressources renouvelables. L'identification de nouvelles ressources dans chaque écosystème et l'élargissement de la gamme de leurs utilisations potentielles constituent d'ailleurs l'un des enjeux principaux de l'écodéveloppement. Au plan énergétique, le principe d'utilisation massive de l'énergie économisée vient au premier plan, suivi de l'énergie solaire, éolienne et végétale (sylvichimie de la biomasse).

5 Sachs, Ignacy, (1980). *Stratégies de l'écodéveloppement*. Paris, Editions Économie et Humanisme, Les Éditions ouvrières, 140 p.

Figure 3

# LE JEU DE L'HARMONISATION

SELON I. SACHS (1980)



L'écoumène agro-forestier devrait pouvoir pleinement participer à la réallocation spatiale des ressources entre le local (au sens large) et le planétaire. Le local devrait notamment fournir:

- ◇ la production des biens de première nécessité d'utilisation fréquente:
  - nourriture;
  - fibres textiles;
  - matériaux de bâtiments;
- ◇ l'outillage simple: ses matériaux, sa fabrication;
- ◇ la production énergétique par des unités décentralisées et intégrées;
- ◇ la production de semences et la diversification du patrimoine naturel génétique des végétaux et de l'élevage;
- ◇ les structures politiques où se prennent les décisions touchant à l'économie des ressources;
- ◇ les groupes informatiques d'intercommunication régionale<sup>6</sup>.

#### *La direction des investissements et les changements institutionnels*

Sur ce plan, il y aurait lieu d'inventer des approches radicalement nouvelles pour infléchir de façon durable, massive et structurelle les mouvements de capitaux vers les territoires et les sociétés en péril, notamment par les institutions coopératives financières les plus ouvertes au changement. Un projet déjà bien articulé mais embryonnaire propose un modèle de développement axé sur l'agriculture et le monde rural, mais dont l'extension forestière apparaît tout à fait réaliste par le biais des fermes forestières (fig. 4).

Le concept fait appel à un groupe organisé à l'échelle nationale, constitué d'un réseau d'une quinzaine de groupes régionaux, supportant eux-mêmes une dizaine de groupes locaux formés d'une dizaine de fermes. Au total donc, quelque 1 500 fermes familiales membres constitueraient le réseau. Le groupe national assurerait la mise en marché (distribution, financement, ...), le groupe régional assumerait le support de production

6 Collectif pour l'étude d'un mode de vie écologique (CEME). *Quoi localiser? Quoi planétariser?* Ville de La Baie, 1992, 2 p.

(expertise conseil, recherche et développement en agronomie, foresterie, nutrition, économie, ...) et le groupe local produirait, par exemple, l'outillage et le roulant spécialisé.

Après identification et caractérisation des potentiels et des actifs locaux des localités agro-forestières ciblées par la demande urbaine, le groupe se porterait acquéreur des fermes et les offrirait aux exploitants intéressés-ants et prêts à se conformer aux règles du jeu. Parmi celles-ci, la possibilité de racheter graduellement la ferme par les bonus ou primes de production réalisés au fil des ans. Chaque ferme serait mixte (agricole et/ou forestière) et diversifiée (céréalière, maraîchère, d'élevage ou horticole), produisant de façon intensive mais écologique, stable mais flexible, selon le besoin des marchés, idéalement constitués de groupes d'achat à long terme au sein des agglomérations urbaines, ainsi que de super-marchés.

Bref, ce concept de récupération et d'occupation optimale du territoire rural par des propositions concrètes:

- ◇ d'acquisition de terres, de bâtiments et de travail stable sans endettement du propriétaire-producteur,
- ◇ de propriété partagée des outils de production,
- ◇ de formation sur mesure et d'encadrement opérationnel,
- ◇ de solidarité rurale reconstituée par un nouveau pacte de prospérité entre ruralité, agriculture et forêt,

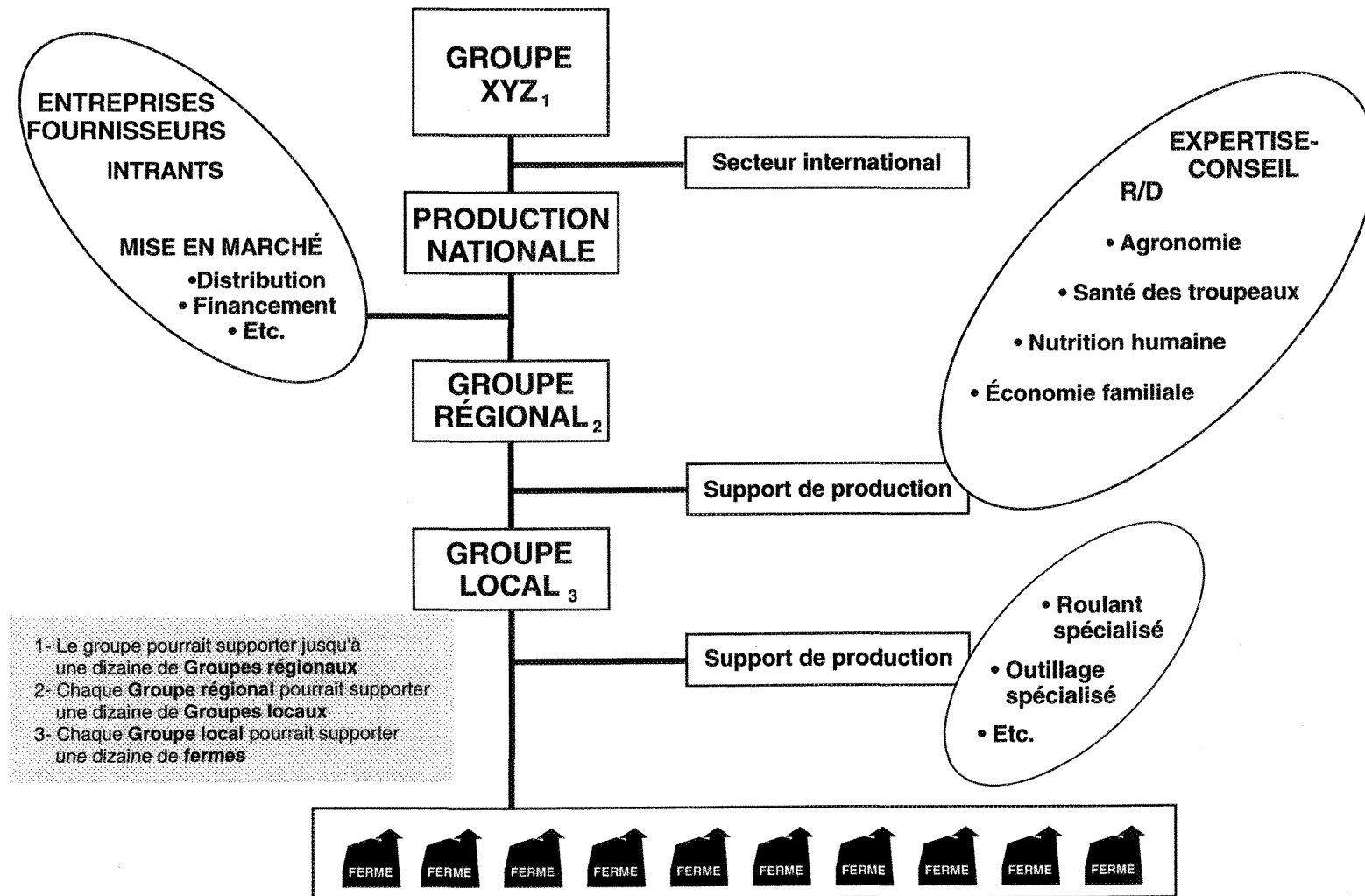
constitue sans aucun doute une direction d'avenir pour les régions en déprise agro-forestière, sans l'intervention directe de l'État et interpellant avec profit nos riches institutions bancaires les plus progressistes. C'est ce que Robert Laplante, sociologue forestier, appelle la «stratégie résidentielle», ou plan d'établissement par village, qu'il complète par un plan de formation, également inclus dans notre proposition<sup>7</sup>.

---

7 Laplante, Robert (1991). Quelques idées-clés tirées de deux séminaires donnés à l'UQAC les 22 et 29 janvier 1991, sur «Développement régional et territorialité québécoise», dans le cadre du cours Théorie et pratique du changement social, Maîtrise en Études régionales, 9 p. Laplante estime que l'État n'a jamais cessé de considérer l'agro-forestier comme du résiduel et que le repeuplement est incontournable, même sur des terres pillées: mieux vaut l'utopie que le déclin...

Figure 4

# UN MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE EN MILIEU RURAL



### *L'orientation des techniques*

Sur ce plan, l'enjeu est net: il est capital de choisir des technologies appropriées sans danger pour l'environnement, des technologies *intermédiaires* à large portée, depuis celles qui s'appuient sur une large main-d'oeuvre jusqu'à celles qui sont plus intensives en capital. Il convient d'envisager un pluralisme technologique qui ne cantonne pas nécessairement aux «techniques villageoises».

Dans le cadre plus limité de la *production de biens d'usage*, relativement bien adaptée à notre objectif de reconquête socio-territoriale, le CEME propose une «grille d'évaluation des technologies et des techniques écologiques». On retrouvera à l'annexe 1, sous forme de grille, les commentaires soumis en marge de chacun des sept critères proposés ci-dessous, relative à la technologie:

1. qu'elle pollue le moins possible;
2. qu'elle soit mise en oeuvre et entretenue par les ressources locales;
3. qu'elle soit simple et accessible à tous;
4. qu'elle soit intégrée et adaptée;
5. qu'elle ne rende pas l'humain dépendant de la machine en l'aliénant de ses habiletés;
6. qu'elle soit saine et non toxique;
7. qu'elle soit esthétique et harmonieuse.

Tout projet de construction de maison, de garage, de pont, de grange, etc., tout achat de véhicule, d'outil, de machinerie forestière ou agricole, toute technique de déboisement, de débroussaillage ou de reboisement devraient idéalement passer au crible de ces sept critères avant d'être mis en oeuvre. Ce comportement réflexe généralisé provoquerait inévitablement un rapprochement de la «distance écologique» entre la Société et la Nature, en créant une «pression verte» croissante sur le Capital pour fabriquer et financer des technologies adaptées et respectueuses de l'environnement.

### *Le télédéveloppement par le réseau des groupes d'intercommunication régionale*

Si chaque volet de ce changement soulève en soi un redoutable problème, le défi le plus fondamental tient au fait que tous les volets forment un ensemble organique. Ils relient étroitement l'environnement et le développement, domaines que l'on considérait autrefois comme distincts. Afin de créer une force de changement ascendante et irrésistible, le télédéveloppement devrait s'installer en force dans les localités agro-forestières. De quoi s'agit-il? De la constitution de groupes d'intercommunication, formés en un «réseau intrarégional périphérique», à la fois horizontal et vertical, c'est-à-dire branché entre localités périphériques porteuses d'un même projet et branché simultanément à des contacts privilégiés de l'appareil gouvernemental, municipal ou privé, régional ou national (fig. 5.1).

Le projet exige minimalement l'existence de quelques micro-ordinateurs privés dans chaque localité, munis d'un logiciel de babillard électronique (genre «First Class») et reliés à un serveur central dont les services peuvent être loués pour une période donnée. Autre exigence centrale: un solide projet commun reliant organiquement et quotidiennement tous ces «branchés», qui seul, selon de nombreuses témoignages vécus, permet de justifier de tels coûts et surtout de générer une telle constance d'utilisation: fermes forestières, ZEC aménagistes, forêts de démonstration, forêts municipales, etc.

Mais le gros avantage de tout cet échafaudage, c'est de faire avancer à pas de géant tout projet bien ancré dans la volonté collective, de mettre à contribution et de mobiliser bon nombre de citoyens peu impliqués dans le développement local et de créer cette solidarité intra et inter-municipale, c'est-à-dire intrarégionale. La force potentielle de cet outil est incroyable, permettant de décupler la puissance de la *démocratie informationnelle*. Il permet également de mettre à portée de main, en zone périphérique, les savoirs du pouvoir qu'on aura été chercher parmi des alliés potentiels des milieux privés et publics du Québec central et urbain. La distance aura partiellement été vaincue, permettant ainsi de jouer à armes plus égales avec les agglomérations siphonneuses de richesses et de faire émerger la mobilisation collective à plusieurs niveaux de la société.

La forêt habitée ne constitue pas en soi un projet suffisamment mobilisateur pour la mise en place de tels réseaux. Il faut descendre au niveau de structures et de pratiques déjà suffisamment partagées comme projets concrets par quelques dizaines de promoteurs, chercheurs ou fonctionnaires locaux en région pour démarrer un réseau fonctionnel. Fermes forestières et forêts municipales en sont de bons exemples.

### **L'interrégionale péri-périphérique et le télédéveloppement**

Depuis la dernière crise économique en particulier, l'évolution plutôt paradoxale des rapports entre une croissance économique modérée et des taux de chômage élevés et stagnants laisse déjà entrevoir un climat de concurrence économique farouche entre les différentes régions du Québec et ce, pour de longues années encore. La tentation bien humaine de tirer toute la couverture pour soi est déjà bien présente et risque de s'amplifier au détriment de toutes les régions au profit du Québec de base.

Sans vouloir donner dans la vision militante, dualiste et «géographiste» des rivalités ville-campagne, c'est-à-dire le Québec métropolitain contre le Québec des régions, l'avenir de ces dernières repose pourtant à notre avis sur une incontournable solidarité d'intérêts vitaux face à l'inexorable force de gravité urbaine, d'ailleurs menaçante pour toute la nation québécoise (fig. 5.2). Le criant déséquilibre actuel et persistant ne peut que mener à l'affaiblissement, sinon à la destruction de tout le système territorial. La région est l'avenir de la ville, du moins partiellement, pourrait-on avancer.

Et dans cette longue quête d'identité, de revitalisation et d'innovation sociale, culturelle et économique, le projet de reconquête graduelle de la forêt publique québécoise «de banlieue» occupe une place clé à notre avis. *L'interrégionale péri-périphérique* doit donc émerger et s'implanter rapidement comme mouvement social des exclus ruraux, de ces «colons» historiquement méprisés par l'État, les urbains et le langage populaire. Et le télédéveloppement constitue l'outil privilégié des 30 prochaines années pour y arriver et vaincre les distances et la dispersion des territoires impliqués, ainsi que la pauvreté relative de ce groupe social qui les habite, les occupe et les entretient.

# TÉLÉDÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET INTERRÉGIONALE PÉRIPHÉRIQUE

Figure 5.1

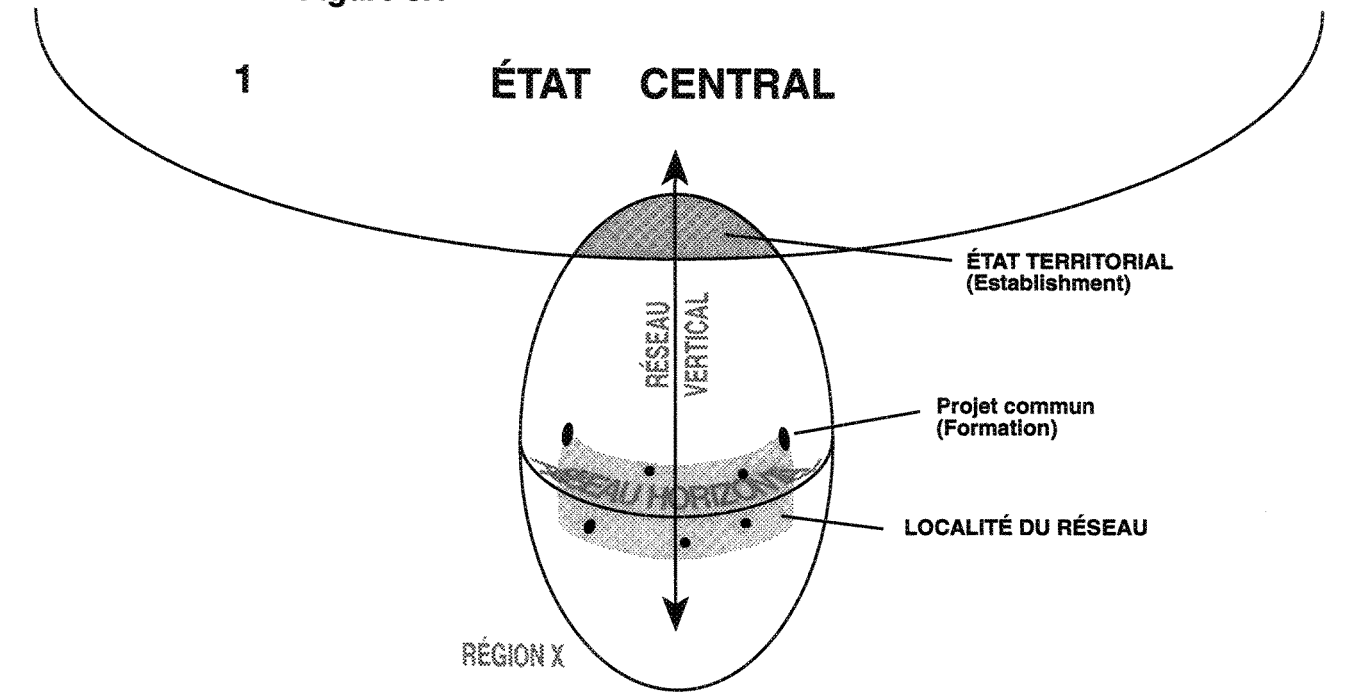
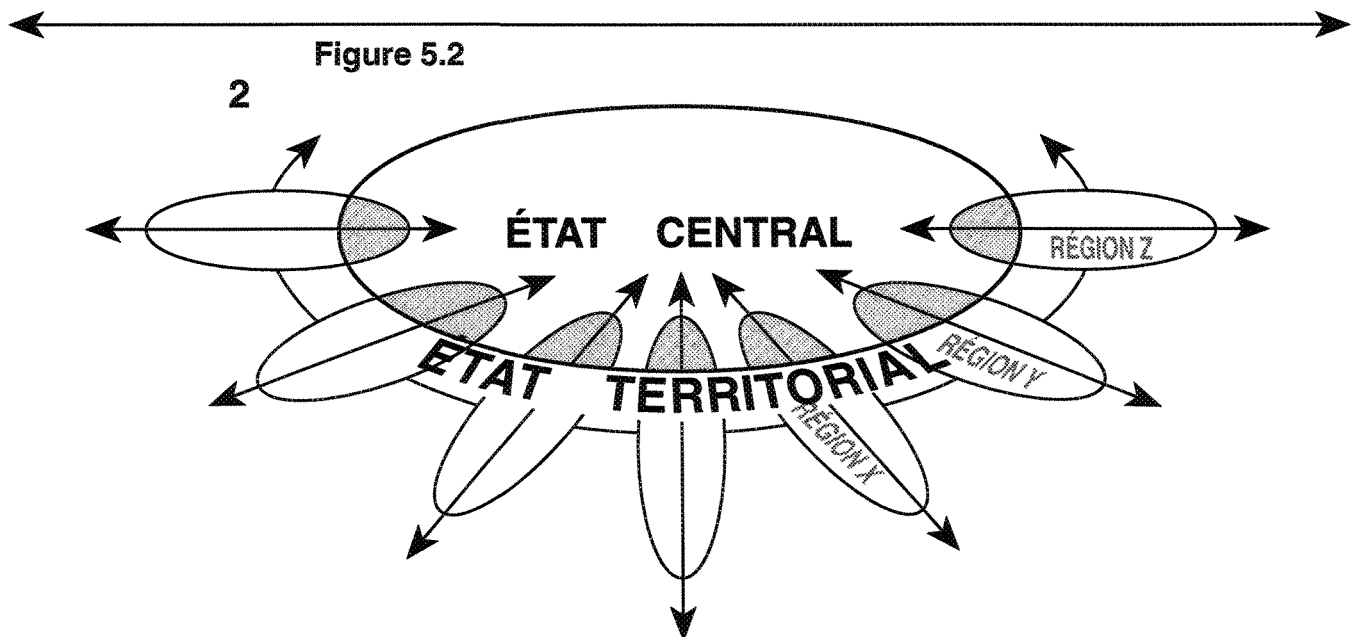


Figure 5.2



Le télédéveloppement, ou développement à distance par la télématique, ouvre sans aucun doute une brèche majeure dans l'épaisse muraille des échecs répétés du développement rural et régional. Outil de démocratisation et d'accessibilité sans pareille au savoir et au pouvoir, il permet à la formation et à l'information stratégiques de s'introduire au plus profond des campagnes.

On peut raisonnablement imaginer deux scénarios opposés de formation de ces réseaux:

1. l'émergence micro-régionale et régionale concomitante de ces réseaux dans chaque région forestière du Québec, et leur raccordement interrégional graduel;
2. la diffusion interrégionale simultanée de ces réseaux, les liens avec le Québec métropolitain du pouvoir et du savoir étant assurés dans les deux cas, si techniquement possible.

La faible densité des populations rurales périphériques impliquées et le nombre par conséquent limité de «branchés» potentiels font pencher pour un scénario mitoyen privilégiant le branchement interrégional rapide des petits réseaux régionaux non complètement déployés. Conditions toujours indispensables cependant: la vision commune d'un projet partagé de nouvelle structure ou de nouvelle pratique sur et pour la forêt habitée; mais surtout une volonté de solidarité interrégionale quant à la réalisation du projet mobilisateur, concrétisé par un code d'éthique collectivement rédigé et accepté par les promoteurs dudit projet individuel/collectif, limité toutefois à des stratégies et des enjeux majeurs.

L'actuel réseau Internet donne déjà un aperçu réaliste des étonnantes possibilités fournies par un tel outil: échanges réguliers d'informations techniques, bibliographiques et stratégiques, de points de vue, d'expériences, de «recettes», de mots d'ordre et de directives d'action convergeant vers un but commun. L'accès de tous et chacun à des banques de données nationales, régionales et locales constitue sans aucun doute un atout central pour le succès de l'entreprise.

Il est par ailleurs indispensable de «verticaliser» les réseaux interrégionaux périphériques (RIP) par des intrusions institutionnelles publiques et parapubliques, en région bien sûr, mais aussi dans les grands centres urbains du pouvoir. C'est là que se concocte l'avenir des régions depuis tant de décennies, en dépit des nombreuses velléités de décentralisation et de régionalisation: on peut raisonnablement prévoir de faibles changements à ce chapitre, surtout si la *décentralisation fonctionnelle* (du type RAAQ), l'emporte sur une éventuelle *décentralisation territoriale* (par ailleurs pas totalement souhaitable dans certains domaines comme la gestion environnementale).

On doit enfin penser à un volet formation bien étoffé et adapté aux énormes besoins de formation d'un groupe social plutôt mal nanti à ce chapitre. Le télé-enseignement entre ici en scène, en lien avec les réseaux communautaires ou éducatifs reconnus ou encore autogéré et autofinancé par les membres des réseaux.

### **Conditions et normes éthiques d'émergence de la forêt milieu de vie**

La participation de toute la population à la défense et à la consolidation de la forêt comme milieu de vie quotidien ou occasionnel semble une question de bon sens. Un simple regard sur la croissance démographique de la planète indique que ce qui aujourd'hui semble souhaitable par rapport à la forêt habitable, deviendra un impératif nécessaire au cours du prochain millénaire. Mais ce projet plein d'avenir ne demeurera qu'un vœu pieux si deux conditions vitales ne se réalisent pas: une redéfinition de l'économie et de la propriété forestière, et l'organisation de la démocratie informationnelle en fonction de la forêt.

**1° Une redéfinition de l'économie forestière** implique décentraliser l'autorité d'un État, actuellement en étroite collusion avec le pouvoir de l'argent et centré sur le principe directeur du profit situé au sommet de la hiérarchie de valeurs. Cette connexion entre l'argent du bois et le pouvoir politique se retrouve dans toutes les grandes économies forestières du monde à des degrés divers<sup>8</sup>. De toute évidence, l'autorité commune est indispensable pour réconcilier les intérêts individuels et l'intérêt

8 Durning, Alan B. (1994). «Redéfinir l'économie forestière». In *L'état de la planète*, Worldwatch Institute, La Découverte, Paris, p. 61.

général de la société, mais elle doit d'abord être démocratiquement mandatée et économiquement organisée par ceux qui sont directement concernés par une forêt habitée et habitable: profit et/ou habitat humain? La question de propriété (appropriation indue?) et de l'exploitation (développement?) du territoire est à redéfinir avec de nouveaux critères directeurs à partir du milieu de vie comme une valeur locale et régionale à respecter à tout prix.

Quoi qu'il en soit, une chose semble certaine: la gestion locale et régionale de ressources du point de vue d'un milieu de vie soutenable passe par les collectivités: par leur conscience, par leur gestion, par leur contrôle. C'est désormais un constat que les forêts gérées par les collectivités locales sont non seulement mieux développées et conservées, mais à moyen et long termes, elles deviennent plus rentables<sup>9</sup>.

**2° Un renouveau de la démocratie informationnelle.** Le rapport Brundtland était déjà bien conscient que la loi ne suffit guère pour faire respecter l'intérêt commun et qu'il faut se servir de l'information pour avoir l'appui d'un public informé. D'où l'importance d'une plus grande participation de celui-ci aux décisions qui peuvent avoir des effets sur la forêt. Le moyen le plus efficace, affirme le Rapport, consiste à décentraliser la gestion des ressources en donnant aux collectivités leur mot à dire sur l'usage optimal de ces ressources. Il faudrait aussi promouvoir les initiatives des citoyens, donner du pouvoir aux associations et renforcer la démocratie locale. La liberté d'accès à l'information et l'existence de différentes possibilités de conseils techniques peuvent être le point de départ de discussions publiques informées<sup>10</sup>.

Décentralisation politico-administrative, réappropriation territoriale et démocratie informationnelle semblent aller de pair. Sans le développement d'une intelligence collective enracinée à la forêt, il ne sera pas possible de créer une opinion publique consciente, bien informée et politiquement efficace. Voici d'ailleurs quelques normes éthiques formulées avec l'intention de créer les conditions favorables à l'émergence d'une démocratie informationnelle capable de contrôler les prises de décisions.

---

9 C'est ce que l'on peut déduire des analyses d'Alan Durning.

10 *Op. cit.* pp. 74 et 289.

- ◇ Première norme: *Les citoyens ont le droit et le devoir de gérer les informations qui les concernent collectivement.* Ainsi, la société qui ne dispose pas de moyens de communication et d'information financièrement et juridiquement autonomes ne favorise pas sa démocratie, en particulier sa démocratie informationnelle.
- ◇ Deuxième norme: *Tout citoyen, groupe ou institution est appelé à partager les informations qui protègent et favorisent les intérêts de l'humanité locale, régionale, nationale et globale.* Ainsi, les intérêts supérieurs d'une collectivité ne sont jamais détachés du partage démocratique, ouvert et solidaire de l'information pertinente.
- ◇ Troisième norme: *Le droit à l'information implique que les citoyens aient un accès direct à la production, à la sélection et à la circulation des informations qui concernent leur collectivité.* Ainsi, l'accès des citoyens à la production, à la sélection et à la circulation autonome de l'information évite de réduire la démocratie représentative à son aspect légaliste ou formel.
- ◇ Quatrième norme. *Les communautés humaines doivent avoir la possibilité de canaliser de façon autonome, organique et prioritaire les informations qui, selon leur jugement, concernent les intérêts supérieurs d'une collectivité.* Ainsi, les institutions mandatées par des intérêts corporatistes, partisans ou limités dans leur mandat — y inclus l'État — créent rarement les meilleures conditions pour gérer l'information collective.

Ces normes appartiennent à l'utopie viable d'une éthique de société, mais ne relèvent pas que de l'utopie parce que celle-ci pointe déjà à l'horizon du réel. Des exemples éclatants de succès dans ce domaine commencent à faire tache d'huile<sup>11</sup>, précisément dans le domaine de l'environnement. Ils démontrent avec une clarté méridienne le pouvoir de la démocratie informationnelle, c'est-à-dire le pouvoir de la conscience collective des citoyens informés. C'est un pouvoir qui ne trouve pas sa légitimité dans la volonté populaire (démocratie représentative), ni dans des rapports de forces qui

---

11 Young, John E. (1994). «L'informatique au service de l'environnement». *L'état de la planète*, Worldwatch Institute, La Découverte, Paris, pp.149-173.

amèneront à un consensus négocié (démocratie participative) — sans pour autant les exclure —, mais dans la *conscience collective bien informée* (à ne pas confondre avec l'opinion publique). Sa force émerge de la qualité de l'information et de la crédibilité du porte-parole qui la communique à la collectivité.

La démocratie informationnelle vise à créer une opinion publique consciente, bien informée et politiquement raisonnable. La verra-t-on émerger sous peu des banlieues forestières régionales, pour contribuer à forger une plus large interrégionale périphérique? C'est en tout cas le rôle des universités régionales d'y contribuer activement: nous en avons la conviction et la volonté.



## ANNEXE 1

### Grille d'évaluation des technologies et des techniques écologiques

#### 1<sup>er</sup> critère:

##### *QU'ELLE POLLUE LE MOINS POSSIBLE*

Est-ce qu'elle pollue le moins possible, sinon dans les limites d'autorégulation de l'environnement?

Est-ce qu'elle minimise l'épuisement et la pollution des ressources renouvelables, et ce autant à l'étape de sa conception que de sa mise en oeuvre?

Est-ce qu'elle réduit les déchets et s'occupe de leur recyclage, de leur réutilisation et d'une insertion dans les cycles écologiques existants?

Est-ce qu'elle améliore l'environnement naturel et produit par l'humain en favorisant un niveau plus élevé de complexité et de diversité des écosystèmes pour réduire leur vulnérabilité?

Emploie-t-elle des matériaux purs et recyclables (pas d'alliage de plusieurs matières)?

Tient-elle compte des coûts écologiques et sociaux de son déploiement?

#### 2<sup>e</sup> critère:

##### *QU'ELLE SOIT MISE EN OEUVRE ET ENTRETENUE PAR LES RESSOURCES LOCALES*

Est-ce que la matière première qu'elle transforme, les matériaux qui entrent dans sa construction, les sources d'énergie qu'elle utilise se trouvent localement afin, entre autres, de réduire les coûts écologiques et sociaux des transports et de favoriser l'autonomie régionale?

Fait-elle un usage optimal des facteurs locaux de production (force de travail, capital, ressources naturelles)?

Est-ce qu'elle s'harmonise et progresse avec les éléments et les modèles valables de la culture locale?

#### 3<sup>e</sup> critère:

##### *QU'ELLE SOIT SIMPLE ET ACCESSIBLE À TOUS*

La technologie reste-t-elle compréhensible et rend-t-elle la production des biens accessible, particulièrement pour ceux dont les besoins de base ont été les moins satisfaits?

Permet-elle la participation massive des populations?

Est-elle durable, composée de pièces qui sont résistantes, s'usent peu, cassent rarement et peuvent être réparées? Est-elle ouverte à l'adaptation?

Favorise-t-elle l'autodéveloppement à partir de la participation des populations aux niveaux local, régional et national?

**4<sup>e</sup> critère:*****QU'ELLE SOIT INTÉGRÉE ET ADAPTÉE***

Est-elle bien adaptée et intégrée, de sorte qu'elle s'insère dans la vie des communautés humaines sans déstructurer leurs activités et leur économie locale?

Vise-t-elle la diversité des activités économiques plutôt que la spécialisation et la concentration?

**5<sup>e</sup> critère:*****QU'ELLE NE RENDE PAS L'HUMAIN DÉPENDANT DE LA MACHINE EN L'ALIÉNANT DE SES HABILITÉS***

Il importe de développer les habiletés de l'être humain au moyen de la machine et non le développement de l'habileté de la machine uniquement. Réduit-elle la dépendance débilante?

Développe-t-elle les qualifications, le savoir-faire et la capacité de recherche parmi les populations?

Rend-t-elle possible une juste répartition des tâches manuelles et du temps de loisir pour chacun dans la société?

Rend-t-elle accessible à tous le développement artistique, culturel, intellectuel?

Libère-t-elle les êtres humains du travail dégradant, trop pénible ou sale?

Exclue-t-elle, dans son déploiement et sa mise en oeuvre, l'asservissement des autres, le pillage et les conquêtes étrangères (militaires et économiques)?

**6<sup>e</sup> critère:*****QU'ELLE SOIT SAINTE ET NON TOXIQUE***

Le choix des matériaux et des tissus tient-il compte de leur non-toxicité (vapeurs toxiques, radiations et champs électriques néfastes)?

Les propriétés bio-physiques inhérentes aux matériaux ont-elles un effet positif sur la santé (notamment pour les surfaces et les tissus: ventilation des matériaux, effets filtrants, odeurs, impact sur la régulation de l'humidité, ionisation, conductivité électrique, température de surface, perméabilité aux radiations cosmiques absorption du son, élasticité, etc.)?

**7<sup>e</sup> critère:*****QU'ELLE SOIT ESTHÉTIQUE ET HARMONIEUSE***

Est-elle belle? A-t-elle été créée avec un souci d'esthétique et d'harmonisation au paysage?

Intègre-t-elle une certaine tendresse?

